



## Conseil d'administration de l'ADEME du 30 novembre 2011

### Position des administrateurs représentants des salariés

#### Une subordination réductrice des liens entre l'État et l'ADEME

Avec la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, qui reprenait en grande partie les idées portées par l'ADEME depuis sa création, la position de l'agence a été paradoxalement affaiblie. Une fois nos sujets devenus politiquement porteurs, notre tutelle nous a rapidement mis... sous tutelle. La place donnée aux préfets en régions est ainsi significative : l'État pousse résolument l'ADEME vers un rôle de simple exécutant de ses décisions, notamment au profit de grands projets budgétivores.

Pourtant notre originalité est d'être un opérateur de l'État au service de toute la société (particuliers, société civile, entreprises et collectivités locales) et de faire bouger l'ensemble des acteurs via des logiques partenariales et de terrain. Nous contraindre au cadre actuel trop étroit, c'est nous faire perdre notre spécificité de précurseur et, progressivement, notre expertise et notre valeur ajoutée.

L'ADEME représente un réel atout pour l'État et les ministères à condition de rester en mesure de jouer son rôle d'éclaireur, par sa capacité à rassembler en son sein les orientations porteuses d'avenir issues des acteurs de terrain. Grâce à sa proximité avec la société, sa capacité d'expertise, son rôle d'innovation dans le champ des politiques publiques elle est devenue un opérateur précieux et incontournable.

Pour nous, administrateurs représentant les salariés, l'objectif de pérenniser la spécificité de l'agence est donc au cœur de nos propositions :

- Nous voulons en particulier que l'ADEME conserve et développe son rôle d'initiateur, d'aiguillon et de partenaire.
- Nous voulons que l'ADEME garde sa proximité avec les acteurs de terrain pour alimenter son expertise et ses propositions pour l'avenir et pour aider ces acteurs à aller plus loin.

- Nous voulons que l'ADEME retrouve son ambition, celle de promouvoir une société responsable sur les questions écologiques et de travailler à sa mise en œuvre avec l'ensemble des acteurs, en particulier dans les territoires.
- Nous voulons que l'ADEME participe à la mise en place d'un processus de décision, plus ouvert, plus participatif et collégial.

### **Un Conseil d'administration privé de débat**

L'organisation du Conseil d'administration de l'ADEME ne favorise pas le débat contradictoire : l'État, qui compte 10 représentants sur les 26 membres du CA, a instauré ces dernières années la pratique du « pré-CA » qui, quelques jours avant le Conseil d'administration, effectue les arbitrages qui relèvent du CA.

Plus généralement, les conditions même d'un échange équilibré lors du CA ne sont pas réunies : le Conseil ne dispose pas d'un règlement intérieur, pourtant prévu par le décret régissant le fonctionnement de l'ADEME et qui fixerait clairement les règles. Un exemple : nous avons reçu un accès à l'ordre du jour et au dossier 6 jours seulement avant la tenue du Conseil, alors que le pré-CA s'est tenu près de deux semaines auparavant...

Aujourd'hui, l'État remplace brutalement l'un de ses administrateurs, celui justement qui présidait notre conseil et ceci sans explication, aux salariés notamment, sur cette décision étonnante, à un an de la fin de son mandat.

### **Notre démarche pour ce premier CA : créer les conditions d'un véritable débat**

Nous ne comprenons pas les raisons qui ont conduit à un changement de Président si peu de temps avant la fin de mandat de l'actuel Conseil d'administration (février 2013) et à l'approche d'une campagne électorale pendant laquelle l'ADEME devra assumer son devoir de réserve.

Nous souhaitons que le futur Président de l'ADEME précise devant le CA, son projet et sa feuille de mission.

À cette occasion, un débat, ouvert et contradictoire, doit être lancé sur le positionnement stratégique de l'agence pour rechercher, sur ce point, une position consensuelle dans le respect des intérêts de l'ensemble de la société, de l'État et des salariés.

Bien entendu l'existence de plusieurs candidatures au poste de président du CA favoriserait le débat.